



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique et réglementation

Question au Gouvernement n° 2328

Texte de la question

## SECURITE ROUTIERE

M. le président. La parole est à M. Maurice Giro, pour le groupe UMP.

M. Maurice Giro. Ma question s'adresse à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

J'ai cru comprendre tout à l'heure, monsieur le ministre, que vous étiez en faveur d'un service minimum garanti ; je vous signale qu'en son temps, j'ai déposé une proposition de loi qui peut toujours être d'actualité !

*(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. Hervé Novelli. Très bien !

M. Maurice Giro. J'en viens à ma question.

Il y a trente ans, la route, dans notre pays, causait 16 000 décès par an et l'insécurité routière était vécue comme une fatalité. En juillet 2002, M. le Président de la République, estimant inadmissible que la France soit le mauvais élève de l'Europe en ce domaine, a fait de la lutte contre la violence routière l'une des grandes priorités de son quinquennat. Sans relâche depuis lors, le Gouvernement et les pouvoirs publics se sont donné les moyens de lutter efficacement contre le fléau de l'insécurité routière par le renforcement des contrôles - surtout lors de périodes difficiles -, l'application stricte des amendes et des peines et la fin de la tolérance à l'égard des excès de vitesse.

Les médias se sont régulièrement fait l'écho des bons résultats obtenus grâce à l'action ferme et déterminée du Gouvernement. Ce sont autant de vies sauvées chaque jour dans notre pays.

Aussi, monsieur le ministre, pouvez-vous dresser le bilan de la sécurité routière pour le mois d'octobre et nous dire quelles sont vos ambitions pour les mois à venir ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

M. Dominique Perben, *ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer*. Vous avez raison, monsieur le député, de rappeler que, depuis les annonces du Président de la République et son engagement personnel dans cette grande cause nationale, ce sont près de 6 000 vies qui ont été épargnées et 100 000 blessés évités.

Où en sommes-nous ? Pour la première fois depuis qu'il existe un outil statistique, nous sommes, sur douze mois consécutifs, passés en dessous de la barre des 5 000 tués par an. La diminution a été de 8 % en août, 16,6 % en septembre et 10,3 % en octobre. Pour autant, nous devons rester très vigilants.

Comment continuer à progresser ? Il faut bien sûr que les règles soient respectées, et cela exige de poursuivre la répression. À cet égard, je veux remercier les policiers et les gendarmes qui sous l'autorité des préfets, département par département, accomplissent un travail extrêmement efficace *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire)* en ciblant en particulier les zones où les résultats sont moins bons pour essayer d'en comprendre la raison et en adaptant leur dispositif de surveillance à cette réalité. Je voudrais aussi souligner l'importance de la prévention et l'importance du travail de tous ceux qui, sur le terrain, se dévouent à la cause de la sécurité routière : les associations et les élus locaux, dont la motivation est remarquable. Dans le cadre du congrès des maires, j'ai signé ce matin une convention entre l'Association des maires de France et la Sécurité routière pour mettre en oeuvre un certain nombre d'actions avec l'ensemble des

élus locaux, qui relaient très efficacement, sur le terrain, les messages de prévention et de sécurité, dans le domaine, par exemple, de l'organisation des transports sur leurs communes.  
En dépit de ces évolutions satisfaisantes, nous devons rester très prudents et poursuivre notre action dans ces trois directions : répression, surveillance et prévention. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Maurice Giro](#)

**Circonscription :** Vaucluse (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2328

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 novembre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 23 novembre 2005